

Arrêté n°2023 – 60 portant proclamation des résultats de l'élection des usagers au conseil de gestion de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2023-47 relatif à l'élection des usagers au conseil de gestion de l'UFR Lettres et Sciences Humaines,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 21 novembre 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection de membres au conseil de gestion de l'UFR Lettres et Sciences Humaines.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège II – Usagers

Sièges à pourvoir : 11
Inscrits : 3700
Votants : 198
Bulletins blancs ou nuls : 16
Suffrages valablement exprimés : 182
Quotient électoral : 16,55

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « AER »	62	3	1	4
Liste « Universaliste »	120	7	0	7

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
AVON-VEROTS Noah	LEVA Anna
REMY Timothée	LEPOLARD Dayson
HECALE Maellice	CREMONESE GRAVEN Chiara
CAILLE Hugo	GOBERT Gaëtan
BOUILLY Julie	GONANO Florent
GUILLEMAILLE Noé	EPIN Victoire
TRINQUET Louanne	LESURE Thomas
SOUFFRANT Pacôme	ITSILI Naomie
TRAN Vy	BOURGEOIS Nicolas
DEJUMNE Nathan	KHUL Lisa
BLEUZE Clotilde	JAMAIN Arthur

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 24/11/2023



le 24/11/2023
Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 24/11/2023

Mis en ligne le : 24/11/2023